

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 avril 2017 relatif à la nomination de M. Patrick DENIEL en qualité de directeur général, par intérim, des Hospices civils de Lyon

NOR : AFSN1730145A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7-2 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 19 novembre 2015 portant nomination de M. Patrick DENIEL dans l'emploi de secrétaire général des Hospices civils de Lyon (69) à compter du 14 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 22 mars 2017 mettant fin au détachement de M. Dominique DEROUBAIX dans l'emploi de directeur général des Hospices civils de Lyon (Rhône),

Arrête :

Article 1^{er}

M. Patrick DENIEL, secrétaire général des Hospices civils de Lyon (69), est nommé directeur général par intérim des Hospices civils de Lyon à compter du 4 avril 2017 et jusqu'à l'installation du directeur général.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 avril 2017.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
A.-M. ARMANTERAS-DE SAXCÉ